

# Compte-rendu de réunion

## DÉCLARATION DE PROJET EXAMEN CONJOINT

### 26 janvier 2017

---

Mairie de Saint-Quay Portrieux  
Début de la réunion à 10h et clôture à 11h00

---

#### **Présents :**

M. QUELEN Marcel	Adjoint à l'urbanisme, de l'aménagement et des travaux – St Quay Portrieux
Mme BERNARD DE MEURIN Cécile Mme TANGUY Maryse	Responsable du service urbanisme – St Quay Portrieux Service Affaires sociales CCAS – St Quay Portrieux
M. GUIHAIRE Jean-Paul Mme TREPS Sophie Mme BARRAS Stéphanie	DDTM Mission territoriale du Pays de St Brieuc SCoT du Pays de St Brieuc St Brieuc Armor Agglomération
M. FALIGOT Jean-François M. NORMAND Daniel Mme LABROSSE Valérie	Mairie de Binic-Etables sur Mer / Adjoint à l'urbanisme Mairie de Tréveneuc / Adjoint à l'urbanisme Mairie de Plourhan / Secrétaire Générale
Mme BOUCHONNEAU Laura Mme ARNAUD Stéphanie	Société Prigent et Associés, Société Prigent et Associés,

#### **Excusés :**

M. LEFORT, Architecte des Bâtiments de France, s'est excusé et a émis un avis favorable de principe sur la déclaration de projet (courrier en pièce jointe).

#### **Objet de l'examen conjoint : Présentation du dossier de déclaration de projet aux Personnes Publiques Associés**

Monsieur QUELEN a ouvert la séance à 10h15.

L'objet de cet examen conjoint est la présentation du projet de réalisation d'une opération de construction de 10 logements aidés rue des écoles et de la mise en compatibilité du P.L.U..

Après un tour de table des personnes présentes, la procédure règlementaire et la notice de présentation sont présentées aux personnes présentes. Le support de cette réunion était une présentation informatique vidéo-projetée.

Le bureau d'études a présenté la notice. Quelques remarques sur la légende de quelques illustrations ont été faites et sont prises en compte.

A l'issue de la présentation, la représentation du SCoT du Pays de Saint Briec a émis un avis favorable au Projet. Il respecte largement le pourcentage de logements sociaux à réaliser, la densité de logements et le principe de centralité. Le seul point qui peut poser problème est la saturation de la station d'épuration à certains moments de l'année. Des travaux sur la station d'épuration sont prévus en 2018, date hypothétique de livraison des logements. La station d'épuration devrait être aux normes à la réception des logements.

Le représentant de la DDTM a également émis un avis favorable. Le projet et sa prise en compte dans le P.L.U. vont dans le sens des lois.

La représentante de Saint-Brieuc Armor Agglomération donne également un avis favorable à ce projet.

Mme Bernard De Meurin précise que Véolia a été sollicité sur la capacité en eau potable. La commune est en attente de réponse.

La bureau d'études précise qu'une demande « d'examen au cas par cas » a été faite auprès de l'Autorité Environnementale. Cette dernière doit statuer d'ici le 26 février 2017 sur le fait de réaliser ou non une évaluation environnementale.

L'enquête publique est envisagée pour le mois de mars.

Au vue des différents échanges, M. Quelen clos la réunion.